

À TRAVERS

Creuser les murs, brûler les frontières !

numero 1
octobre 2019

ICI COMME AILLEURS LES ACTES DE RÉSISTANCE ET DE RÉVOLTE FACE À CE MONDE DE FRONTIÈRES NE MANQUENT PAS ! Nous sommes solidaires de ces actes et souhaitons partager quelques-unes de ces histoires de solidarité et d'insoumission, mais aussi raconter comment se concrétisent les frontières au quotidien. Celles-ci divisent, enferment et tuent. Elles hiérarchisent les vies et n'existent que pour maintenir l'autorité des puissant.e.s sur tou.te.s les autres. Barrières naturelles, murs et postes frontières entre les Etats, elles se matérialisent sous plein d'autres formes en-dehors de ces lignes géographiques et politiques : flics qui raflent et contrôlent dans les rues ou dans les transports en commun, juges qui enferment dans des centres, entreprises et associations qui collaborent avec les Etats, etc. Cependant, malgré qu'elles soient perpétuellement renforcées, elles sont constamment attaquées et souvent déjouées ! Feu aux frontières !



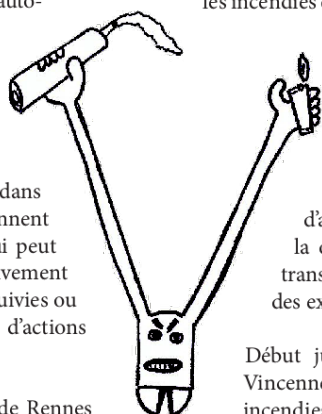
atravers@riseup.net

DE RENNES À PARIS, FEU AUX CENTRES DE RÉTENTION !

Les mouvements de révolte des détenu.e.s à l'intérieur des centres de rétention administrative (CRA) prennent différentes formes. A l'oppression carcérale, propre à toutes les taules, s'ajoute dans les CRA la menace de l'expulsion. Tout ceci pousse les retenu.e.s jusque dans leurs derniers retranchements : le suicide ou l'auto-mutilation. Dans ces espaces où le contrôle de l'autorité est décuplé les grèves de la faim sont malheureusement fréquentes (même s'il s'agit souvent moins de grèves de la faim que de refus de la bouffe servie dans les CRA). Néanmoins, elles donnent l'occasion de se rencontrer, ce qui peut permettre de s'organiser collectivement au sein du CRA, et peuvent être suivies ou accompagnées d'autres moyens d'actions collectives.

Début mai, des retenus du CRA de Rennes ont mis le feu à des matelas, rendant

inutilisables presque la moitié des cellules. Grâce à eux, pendant quelques temps, on a moins enfermé à Rennes ! Les révoltes entraînent souvent leur lot de répression : en l'occurrence, 5 personnes ont été condamnées à de la prison ferme, allant de 7 mois à 2 ans. Mais la répression n'empêche pas les révoltes et les incendies de se propager. En juin, c'est au Mesnil-Amelot (à proximité de l'aéroport de Roissy) qu'un incendie a été provoqué, détruisant un sous-bâtiment entier. En plus de mettre une partie des révoltés en garde-à-vue la PAF (Police Aux Frontières) en a transféré quelques-uns dans d'autres CRA, sûrement pour casser la dynamique de lutte. Au contraire ces transferts permettent parfois de partager des expériences d'un CRA à l'autre.



Début juillet, c'est une cellule du CRA de Vincennes (Paris) qui a été cramée. Tous ces incendies, quelque soit leur ampleur, constituent des actes de sabotage de la part des détenus afin

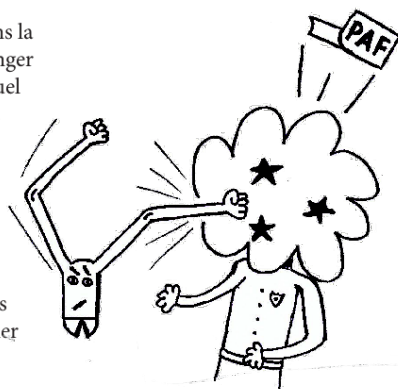
de mettre hors-circuit les prisons pour étranger.e.s. Ils sont souvent déclenchés pour s'opposer aux conditions de rétention et d'expulsion : vols cachés*, tabassages et insultes par les flics, bouffe et hygiène dégueulasses, etc... Ces incendies répétés caractérisent aussi une manière de lutter contre l'enfermement en lui-même à travers l'attaque de ses structures par ceux qui le subissent. Pour saboter le bon fonctionnement des prisons dans lesquelles ils sont enfermés, les retenus utilisent aussi d'autres moyens comme le fait de bloquer la promenade ou de dormir dans la cour. Les flics cherchent à diviser ce genre de révolte comme au Mesnil-Amelot où ils poussent les détenus à faire plutôt des pétitions et cherchent à créer des leaders inexistantes.

Tant qu'il y aura des personnes enfermées il y aura des cellules en feu !

*expulsion d'un.e détenu.e en allant le chercher au CRA par surprise au dernier moment, pour qu'il n'y ait pas de résistance de sa part ni de celle des autres détenu.e.s

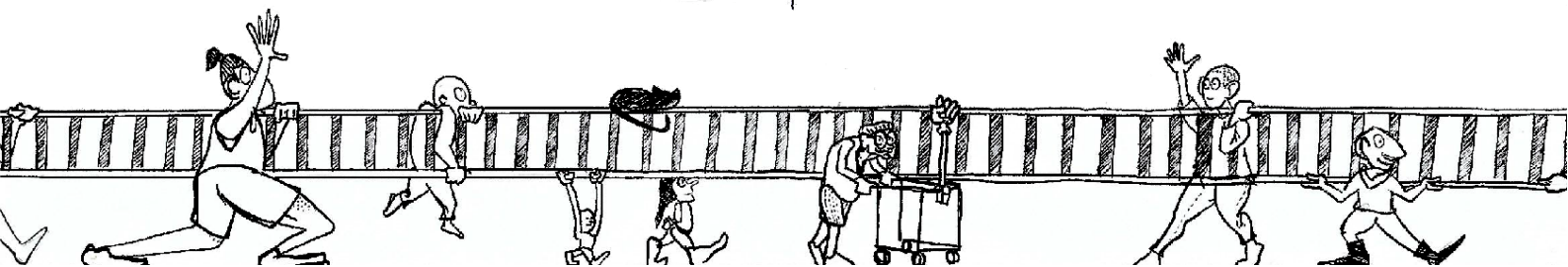
A RENNES, C'EST RISQUÉ DE SORTIR EN VILLE QUAND ON EST FLIC AU CRA !

Fin juillet, deux flics du CRA ont été reconnus dans la rue par plusieurs personnes qui ont décidé de se venger ou tout simplement de leur faire comprendre à quel point elles les détestaient. Les deux larbins de l'Etat ont fini à l'hôpital ! Dans la foulée trois personnes ont été arrêtées mais elles auraient été remises en liberté selon un journal de flics. A en croire ce torchon, il sera (on l'espère !) difficile de retrouver les auteur.e.s. En tout cas peut-être que les flics du CRA qui, depuis peu, surveillent les retenu.e.s avec des drones, se sentent désormais un peu moins à l'aise quand ils partent s'encanailler en ville !



ADEF, ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DE L'ÉTAT ET SES FRONTIÈRES

Les foyers sont des lieux privilégiés par l'Etat pour rafler des sans-papiers. Une sale besogne facilitée par la collaboration des entreprises gestionnaires (Coallia, ADOMA, ADEF, groupe SOS, etc...). Dans certains cas, cette collaboration est bien huilée. C'est le cas au foyer de travailleurs migrants de Thiais (94), où, chaque année, l'ADEF autorise les flics à entrer dans les parties communes pour arrêter les sans-papiers. Mi mai, 30 personnes ont été placées en CRA suite à une rafle au foyer, où 3 fourgons de keufs ont contrôlé tous ceux qui rentraient et sortaient. En plus de profiter de la misère des gens pour se faire du fric, les entreprises associatives comme l'ADEF, charognardes de la pauvreté, participent activement à faire tourner la machine à expulser.



MICHÈLE, MICHÈLE, TA MUSIQUE ELLE EST PAS BELLE ! RÉCIT D'AUDIENCES DEVANT LE JUGE DES LIBERTÉS ET DE LA DÉTENTION (JLD)

Le 14 juillet comme tous les jours sans exception se tiennent au tribunal de grande instance de Paris à porte de Clichy les audiences du JLD pour les personnes enfermée.e.s en centre de rétention, ces prisons spéciales pour enfermer les personnes sans-papiers (n'ayant pas les papiers exigés par l'État français pour être autorisé.e.s à vivre en France sans craindre à tout moment d'être contrôlé.e.s, enferm.e.s et expulsé.e.s). Comme tous les jours ce sont des audiences publiques.

Ce jour-là c'est Michèle Chopin qui orchestre l'audience. Et ce jour-là, comme on est dimanche et qu'en plus c'est le 14 juillet, les personnes qui travaillent au tribunal ne veulent pas perdre de temps. Pressées de rentrer en famille, ou de profiter des flonflons de la fête nationale ou de leur canapé douillet, elles renvoient fissa ces étrangèr.e.s dans les CRA sans se poser aucune question. Car les questions évidemment ça fait perdre du temps.

Lors de ces audiences on juge si la procédure d'enfermement des étrangers a été correctement faite et si l'enfermement est «justifié». Le rôle de l'avocat.e de la défense est donc de chercher ce que l'on appelle des vices de procédure : par exemple la personne a-t-elle eu ses droits notifiés dans une langue qu'elle maîtrise, les délais pour informer le procureur de la mise en rétention de la personne ont-ils été respectés, sur quel motif la personne a-t-elle subi un contrôle d'identité (par exemple en cas de réquisition du procureur un périmètre précis est

établi et si quelqu'un.e est contrôlé.e en dehors de ce périmètre cela peut faire annuler la procédure et donc aboutir à une remise en liberté).

Il est assez rare qu'il n'y ait aucun vice de procédure dans un dossier mais ce jour-là, curieusement, il n'y en a pas. Ainsi lorsque la première avocate ne cherche à soulever aucun vice de procédure, on

essaie de lui demander après sa plaidoirie s'il n'y avait vraiment rien à plaider dans le dossier. Elle quitte alors la salle en courant, sans doute pressée de faire des choses plus intéressantes. L'avocat de la préfecture, celui dont le rôle est de démontrer que la personne dite sans papiers doit rester enfermée pour être expulsée, évoquera alors le fait que les avocat.e.s de permanence, c'est-à-dire les avocat.e.s gratuit.e.s pour la personne jugée car payé.e.s par l'État, sont des débutant.e.s, sous-entendant qu'ils font mal leur taf. Pour lui, cela ne nous surprendra pas, tout ça est normal...

Et effectivement, malheureusement, les débutant.e.s suivant.e.s ne feront

pas mieux. Mais ce qui sera le plus étonnant (énervant, exaspérant, hallucinant, révoltant...on ne sait quel mot choisir), c'est d'entendre la juge asséner un seul mot à chaque rendu de verdict : «prolongation». Ce mot qui signifie «vous restez emprisonné.e», elle l'assène sans plus d'explication, sans même préciser qu'il est toujours possible de faire appel de cette sentence, précision que les JLD donnent en général au moins par acquis de conscience et par amour du droit (!).

Michèle Chopin osera cependant nous reprocher à un moment d'être irrespectueuses en perturbant l'audience : «quand même, des gens sont jugés!». Elle était visiblement gênée que des gens puissent montrer un peu de solidarité face à ce spectacle désespérant. Une fois l'audience finie, nous sommes alors parties, quelque peu poussées par les gendarmes en lui disant que l'irrespect c'est de détruire la vie des gens en les expédiant en taule.

Les audiences de JLD comme celles de comparution immédiate sont des procédures expéditives d'autant plus violentes qu'on a pas le temps de comprendre ce qui nous arrive. Mais quelles que soient les conditions de l'audience et son issue, les juges font un travail d'ordure en enfermant et en punissant les gens.

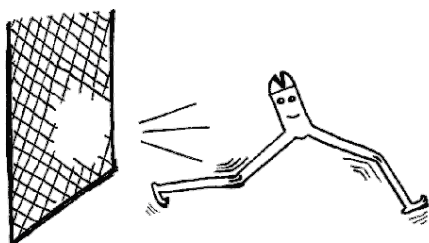
Les audiences ont lieu tous les jours, au TGI de Paris, en chambre 24.1 et 25.1. Soutenons les personnes «sans-papiers» face à la Justice !

Le dimanche, au TGI de Paris (porte de Clichy), il n'est pas possible d'entrer sans pièce d'identité. L'ironie, c'est que les seules audiences qui ont lieu le dimanche, là-bas, ce sont les audiences JLD rétention (juge des libertés et de la détention). Audiences qui concernent justement les personnes n'ayant pas les bons papiers aux yeux de l'État. Les sans-papiers passant au tribunal ne peuvent donc compter que sur des personnes solidaires avec papiers pour leur amener des documents utiles à leur défense et les soutenir pendant le procès, tandis que leurs potes «sans-papiers» sont refoulés à l'entrée du tribunal.

Les frontières n'existent pas qu'entre deux pays, elles sont partout, jusqu'à l'entrée des tribunaux et dans les salles d'audience.

FLAMMES ET POUDRE D'ESCAPETTE DANS LES CPR DE TURIN ET DE ROME

Début juillet un retenu est mort dans la section d'isolement du CPR* Corso Brunelleschi de Turin. Une révolte incendiaire s'est immédiatement répandue dans le CPR et des manifs en solidarité ont eu lieu dans les rues alentours.



A la même période des retenus du CPR de Ponte Galeria près de Rome se sont également révoltés et plusieurs d'entre eux ont réussi à s'évader. Voici un extrait d'un récit qui a été publié le 07/07/19 sur le site hurriya.noblogs.org (Roma - Rivolta ed evasione dal CPR di Ponte Galeria) : «La section réservée aux hommes du CPR Ponte Galeria, rénovée et rouverte pendant environ un mois, a finalement été

inaugurée dans les meilleures conditions: entre le 5 et le 6 juillet, une grande révolte a éclaté dans cette section, pour protester contre les conditions invivables du centre. Selon ce qui a été rapporté par la seule source disponible, un article rédigé par un syndicat de matons, plusieurs dizaines de détenus, après avoir arraché des cloisons et des fenêtres, «ont franchi et forcé la garnison «interforze» mobilisée pour la protection et la surveillance de la structure». Les fugitifs se sont dispersés dans la région, certains ont été capturés et ramenés dans les cellules.» Une semaine après 12 personnes n'avaient toujours pas été retrouvées. Liberté !

Deux mois plus tard, toujours à Ponte Galeria, c'est en cravant leurs geôles que d'autres ont regagné leur liberté ! En effet, le 20 septembre dernier des prisonniers ont mis le feu à leurs matelas dans quatre des six sections du CPR et deux sections ont finalement dû être fermées. Dans la foulée 6 personnes ont été transférées dans d'autres CPR, 11 ont été expulsées et 28 autres ont été libérées en raison du manque d'espace utilisable !

*CPR = Centri di Permanenza per il Rimpatrio, équivalent des CRA

TUNING ANTI-FRONTIÈRES

À Montgenèvre, petite station de ski à la frontière entre la France et l'Italie, la chasse aux sans-papiers est le sport préféré des flics. Le 2 mai 2019, le capitaine Jérôme Boni, directeur interdépartemental de la police aux frontières (PAF), et

l'un de ses collègues ont trouvé leurs voitures personnelles, garées



devant chez eux, couvertes de tags.

«Boni t'es mort !» et autres menaces recouvraient les véhicules de ces sinistres personnages. Des graffitis du même genre décoraient les murs longeant la route de Montgenèvre, route de passage à la fois des touristes et des migrant.e.s. La préfète a promis de retrouver les artistes, gare à sa voiture !

